

Budget 2022

Le budget primitif de la Ville de Pessac pour 2022 est de 105,6 M€. Il se compose d'un budget de 77,7 M€ pour les dépenses de fonctionnement, et 27,9 M€ pour l'investissement.

Budget primitif 2022

Le budget primitif a été voté lors du conseil municipal du 22 mars 2022.

- › Un budget primitif qui s'articule autour de 4 axes prioritaires :
- › Réussir la transition écologique
- › Garantir la sécurité et la tranquillité publique
- › Favoriser l'égalité des chances et la cohésion sociale
- › Promouvoir l'activité



[L'ensemble des documents d'informations du budget 2022 \(rapport d'orientations budgétaires 2022, compte administratif 2021, budget primitif 2022\) sont à consulter sur cette page.](#)

≡ BUDGET 2022 : DOCUMENTS

PESSAC



BUDGET PRIMITIF 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Budget 2022

PDF - 3,9 Mo




Découvrez le rapport d'orientations budgétaires, ainsi que compte administratif 2021 et budget primitif 2021



≡ CONTACT

Cabinet du Maire

Place de la Ve République 33600
Pessac


 05 57 93 63 50


Ville de
PESSAC

**HÔTEL DE VILLE DE
PESSAC**

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

 05 57 93 63 63

 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :
uniquement les dépôts de
dossier carte d'identité ou
passeport, sur rendez-vous. /
De 11h à 12h : uniquement les
remises de passeports et
cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS